

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 FÉVRIER 2020

Délibération n° D-2020-26

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 28/01/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 10/02/2020

Repérage et constitution de Dossiers Techniques Amiante
(DTA) - Approbation de l'accord-cadre

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Catherine HUVELIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain DUPEYROU

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY, Madame Fatima PEREIRA.

Direction Patrimoine et Moyens

**Repérage et constitution de Dossiers Techniques
Amiante (DTA) - Approbation de l'accord-cadre**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Tout propriétaire de biens a des obligations vis-à-vis de la gestion du risque amiante.

L'article L.1334-12-1 du Code de la Santé Publique précise « les propriétaires, ou à défaut les exploitants, des immeubles bâtis y font rechercher la présence d'amiante ; en cas de présence d'amiante, ils font établir un diagnostic de l'état de conservation de l'amiante dans les matériaux et produits repérés et mettent en œuvre, le cas échéant, les mesures nécessaires pour contrôler et réduire l'exposition ».

Aussi, pour ce faire, la Ville de Niort a besoin d'établir et/ou mettre à jour un état de présence de matériaux ou matériels contenant de l'amiante et de réaliser en conséquence les repérages nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Les repérages nécessaires sont les suivants :

- établissement ou mise à jour du dossier technique amiante ;
- préalables à l'exécution des travaux d'entretien ou de réhabilitation ;
- réalisation de mesures d'empoussièrement en fibre amiante dans les immeubles bâtis.

De 2017 à 2019, ont été réalisés les Dossiers Techniques Amiante (DTA) des bâtiments scolaires, sportifs, associatifs, culturels, culturels ainsi que les espaces et services publics.

Pour les quatre années à venir les prestations à réaliser seront principalement pour les opérations de travaux et de mise à jour des Dossiers Techniques Amiante.

Pour répondre à ce besoin, une consultation par procédure adaptée a été lancée.

Après déroulement de la consultation, un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 4 ans avec un montant minimum de 90 000 euros TTC et un montant maximal de 190 000 euros TTC, a été attribué à l'entreprise DEKRA, 87000 LIMOGES.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord-cadre attribué à l'entreprise DEKRA, 87000 LIMOGES, pour un montant minimum de 90 000 € TTC et un montant maximum de 190 000 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE